

fonds, mais par des échanges de titres, par la création de filiales communes, de holdings avec des transferts d'actifs qui n'ont pas nécessité le débours de capitaux importants. Au contraire, les actifs ont augmenté et ont permis de dégager des plus-values qui sont venues gonfler les fonds propres.

De nombreux commentaires sur Europe 1992 se concentrent sur le problème de la réciprocité. Les institutions financières canadiennes déjà présentes en Europe bénéficieront de la clause d'antériorité. Cela ne devrait pas

camoufler la question fondamentale de la présence canadienne en Europe. Les institutions financières nord-américaines, longtemps parmi les premières au monde, ont perdu du terrain en Europe. Elles sont pourtant à la pointe des nouvelles techniques financières, de commercialisation et d'informatique de gestion. Elles ont une expérience remarquable de la vente directe de produits par correspondance et, avec le support de cartes de crédit par exemple, elles pourraient compenser l'absence de réseaux de collecte de dépôts et regagner une plus grande part de marché.